



## Éducateur technique spécialisé

L'éducateur technique spécialisé est à la fois éducateur et spécialiste d'une technique professionnelle qu'il transmet aux personnes dont il a la charge. Il est ainsi spécialiste de l'adaptation ou de la réadaptation professionnelle des personnes handicapées jeunes ou adultes.

### Favoriser l'accès au travail

D'une façon générale il s'occupe de personnes qui rencontrent de grandes difficultés d'insertion professionnelle.

Son action vise à favoriser leur autonomie, réinsertion ou intégration dans le monde du travail.

### ☛ Quels sont les employeurs ?

Les quelques 5 000 éducateurs techniques spécialisés exercent leur profession dans tous les lieux où sont accueillis des jeunes ou des adultes handicapés ou en difficulté. Ce sont donc essentiellement les associations (95 %) et le secteur hospitalier qui emploient les éducateurs techniques spécialisés.

### ☛ Où s'exerce le métier ?

Les lieux d'exercice du métier d'éducateur technique spécialisé sont diversifiés. On retrouve principalement des postes dans :

- les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ;
- les entreprises adaptées ;
- les centres de rééducation professionnelle ;
- les hôpitaux ;
- les entreprises d'insertion ;
- les centres d'adaptation à la vie active

## Le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS)

### Diplôme requis et conditions d'admission à la formation

Les candidats doivent être titulaires soit :

- ✎ d'un diplôme, certification ou titre professionnel ou technologique de niveau IV ;
- ✎ d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique de niveau V ; attester de 3 ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé.

Dans tous les cas, ils doivent satisfaire aux épreuves d'admission organisées par chaque établissement de formation.

### Durée et contenu des études

La formation se déroule sur 3 ans, elle comprend :

- ✎ 1 200 h d'enseignement théorique répartis en domaine de formation.
  - Accompagnement social et éducatif spécialisé. : 350h ;
  - Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production : 300h
  - Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle : 150h
  - Travail en équipe pluri professionnelle : 100h
  - Coordination : 100h
  - Implication dans les dynamiques institutionnelles : 100h
  - Travail en partenariat et en réseau : 100h
- ✎ 56 semaines de stage pratique

Dans tous les cas, ils doivent satisfaire aux épreuves d'admission organisées par chaque établissement de formation.

### Les 7 aptitudes pour s'engager dans la formation

- 1 Sens de l'écoute
- 2 Discretion
- 3 Intérêt pour les problèmes humains et sociaux
- 4 Capacité à travailler en équipe
- 5 Posséder un métier de base
- 6 Être à l'aise dans une démarche pragmatique
- 7 Goût pour la transmission des savoirs

L'examen est composé de 7 épreuves :

### En cours de formation

- ✎ Entretien sur l'organisation de l'environnement du travail ;
  - ✎ Validation par le site de stage d'écrits professionnels ;
  - ✎ Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles ;
  - ✎ Epreuve orale sur le travail en partenariat et en réseau
- 
- ✎ Epreuve de pratique professionnelle

### Et en fin de formation

- ✎ Présentation et soutenance d'un mémoire
- ✎ Entretien à partir d'un journal d'études cliniques

### Quelles sont les possibilités d'évolution de carrière ?

Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'éducateur technique spécialisé peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement.

Les éducateurs techniques spécialisés qui le souhaitent peuvent également poursuivre une formation supérieure en vue de préparer :

- ✎ le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- ✎ le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)
- ✎ le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).

**Les titulaires du DEETS peuvent bénéficier de dispenses de deux domaines de formation et des épreuves de certification correspondantes pour les formations préparant au DEES, au DEEJE, au DEASS et au DECESF.**

### Allègements de formation

Les candidats se trouvant dans l'une des situations suivantes peuvent bénéficier d'un **allègement de formation à hauteur de** :

✎ **2/3 de la durée de la formation**, pour les candidats :

- titulaires d'une licence ou d'un titre admis en équivalence
- titulaires du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ou du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
- titulaires d'une attestation de réussite à la formation dispensée par l'Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse
- Titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier

✎ **1/3 de la durée de la formation**, pour les candidats :

- titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins 2 années d'étude après le baccalauréat ;

**NB : les allègements de formation ne dispensent pas des épreuves de certification**

Par ailleurs, **les titulaires de diplômes de travail social peuvent bénéficier de dispenses et/ou allègements d'unités de formation.**

### A noter

**Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).**

Dossier à retirer auprès des recteurs

### Pour en savoir plus

Vous pouvez vous adresser à la DRJSCS de votre région ou à un établissement de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé.